

FINANCE CONSULTANTS

Conseil en Gestion de Patrimoine

CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

Depuis 20 ans au service de nos clients

Car votre patrimoine mérite l'excellence.

Finance Consultants

17, rue Maurice Jouet - 78340 Les Clayes-sous-Bois - Tél.: 01.30.80.13.95 - Fax.: 01.30.80.13.96

S.A.R.L. au Capital de 10.000 € - RCS Versailles :B 402 363 402 - <http://www.financetop.com> - e-mail : d.axelroud@financetop.com

Société enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07000636 (www.oriass.fr) en qualité de : Courtier en assurance, Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement positionné en catégorie de mandataire non exclusif (MOBSP) et mandataire d'intermédiaire (MIOBSP), Conseiller en Investissements Financiers (CIF) adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n°1780 délivrée par la Préfecture des Yvelines. Garantie financière de 110.000 € de la Compagnie MMA COVEA RBKS 19/21 allée de l'Europe, 92616 CLICHY CEDEX, Activité de démarchage bancaire et financier.

FINANCE CONSULTANTS est un cabinet de conseil en gestion de patrimoine.

Le cabinet pratique l'A.P.G. : Approche Patrimoniale Globale

Cette méthode permet :

- d'intégrer l'ensemble des paramètres nécessaires à l'analyse optimale du patrimoine : Civils, Juridiques, Fiscaux, Sociaux et Financiers
- de préciser les objectifs poursuivis :
 - **Optimisation de la gestion des actifs financiers** (P.E.A., Comptes d'investissement, Portefeuille titres, Trésorerie, Liquidités)
 - **Retraite** (recherche de compléments de revenus)
 - **Immobilier d'habitation et de rapport**
 - **Crédits et Financements**
 - **Optimisation Fiscale** (Impôt sur le revenu, I.S.F.), L.M.P., L.M.N.P., Pinel, Girardin, Loi Malraux, F.C.P.I., F.I.P
 - **Protection sociale** : assurance décès, remboursement de frais médicaux, rente éducation, rente conjoint
 - **Transmission du patrimoine** : S.C.I., Assurance-vie ...
- de réaliser le Bilan Patrimonial : il est alors possible d'avoir une vision synthétique du patrimoine (structure familiale, régime matrimonial, bilan des actifs immobiliers et financiers, état des passifs, estimation de la retraite future, des droits de succession, prévoyance, situation fiscale IRPP, ISF),
- de rédiger la note de synthèse qui précise les forces et faiblesses de la structure du patrimoine par rapport aux objectifs poursuivis,
- de procéder à la recherche de solutions, de restructurer le patrimoine afin de tendre vers les objectifs recherchés,
- de mettre en place les solutions et sélectionner les produits et fournisseurs qui répondent aux objectifs définis,
- d'assurer le suivi et l'actualisation du bilan patrimonial.

Les consultants patrimoniaux du cabinet sont diplômés en Gestion de Patrimoine.

Dominique AXELROUD est titulaire d'un :

- D.E.A. 3^{ème} cycle Sciences Economiques – Université Paris I Panthéon Sorbonne
- D.U. 3^{ème} cycle Gestion de Patrimoine - Université d'Auvergne, Clermont-Ferrand

STATUTS REGLEMENTES

En conformité avec la loi dite de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003 et le règlement général de l'A.M.F. homologué par un arrêté du Ministère des Finances en date du 15 avril 2005, le cabinet Finance Consultants est à même de vous conseiller et de vous apporter des solutions concernant l'ensemble des composantes de votre patrimoine.

Le cabinet FINANCE CONSULTANTS et son gérant, Monsieur Dominique AXELROUD, sont enregistrés à l'Orias www.orias.fr sous le numéro 07 000 636 en qualité de :

- **Courtier en Assurances**, pour la commercialisation de tous type de produits assurance : assurance-vie, ou encore assurance décès.
Il est positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants : AXA France Vie, CARDIF, UAF, GENERALI, SWISS LIFE, AVIP, SURAVENIR, LA MONDIALE, ALLIANZ.
- Entreprises d'assurance avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10 % des droits de votre ou du capital de notre cabinet) : **Néant**
- **Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement** positionné en catégorie de mandataire non exclusif (MOBSP) et mandataire d'intermédiaire (MIOBSP) référencé auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution www.acpr.banque-france.fr.
- Etablissements de crédit ou de paiement avec lesquels le cabinet est soumis à une obligation contractuelle de travailler : **Néant**
- Etablissements de crédit ou de paiement avec lesquels il existe un lien financier : **Néant**
- Etablissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique ou commercial significatif : **Néant**
- **Conseiller en Investissements Financiers** (CIF), pour les prestations de conseils en matière de placements financiers.

Ce statut de CIF, crée par la loi, permet de réglementer l'activité de conseil. Monsieur Axelroud a reçu l'agrément CIF référencé sous le numéro A026100 par la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Pour consulter la liste des CIF : www.amf-france.org

- **Activité de Transaction sur Immeubles et fonds de Commerce**, afin de pouvoir être intermédiaire dans l'acquisition de biens immobiliers. Finance Consultants détient la Carte professionnelle de Transaction Sur Immeubles et Fonds de Commerce (loi du 2 janvier 1970) n° 1780 délivrée par la Préfecture des Yvelines, et dispose d'une garantie financière de 110 000 € auprès de MMA COVEA RISKS 19/21, Allée de l'Europe 92616 CLICHY.
- Etablissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique ou commercial significatif : **Néant**.
- **Démarcheur bancaire et Financier**, lui permettant de proposer des produits financiers.
La Loi Sécurité Financière a également réglementé la commercialisation des produits financiers par ce statut. Monsieur Dominique AXELROUD exerce cette activité de démarchage.
Vous trouverez la liste des mandants en page 5 : www.demarcheurs-financiers.fr

Rémunérations, commissions ou avantages non monétaires :

Lorsque la prestation de CIF sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le conseil en gestion de patrimoine pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50 % de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du CIF, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

Cartographie des commissions perçues sur les frais de gestion :

REMUNERATIONS ET AVANTAGES NON MONETAIRES RECUS PAR LE CIF	TYPE DE REMUNERATION	BASE DE CALCUL	RECUE DE	SERVICE RENDU	CLASSIFICATION AMF
	Frais de gestion	selon convention fournisseur	Banque Privée 1818 - CD Partenaires BGL BNP PARIBAS	suivi du client et/ou du portefeuille	article 325-6,2° RGAMF
	<i>actions françaises</i>	jusqu'à 0,95% par an			
	<i>actions de pays zone euro</i>	jusqu'à 0,6% par an			
	<i>actions de pays de l'UE</i>	jusqu'à 0,6% par an			
	<i>actions internationales</i>	jusqu'à 1% par an			
	<i>obligations et autres titres de créance libellés en euros</i>	jusqu'à 0,6% par an			
	<i>obligations et autres titres de créance internationaux</i>	jusqu'à 0,6% par an			
	<i>monétaires court terme</i>	0% par an			
	<i>monétaires</i>	jusqu'à 0,5% par an			
<i>fonds à formule diversifiés</i>	non proposé par le Cabinet				
<i>autres parts de société (FIP, FCPI)</i>	jusqu'à 1,3% par an	ALTO INVEST - 123 VENTURE - APLUS FINANCE - CALAO			
Frais de souscription et opérations de "re-offer"	selon convention fournisseur jusqu'à 5%	Banque Privée 1818 - CD Partenaires	conseil fourni au client	article 325-6,2° RGAMF	
Frais d'arbitrage	selon convention fournisseur jusqu'à 1%	Banque Privée 1818 - CD Partenaires	conseil sur le portefeuille	article 325-6,2° RGAMF	
Honoraires	Honoraires CIF ou de bilan patrimonial (base horaire ou forfait personnalisé) selon lettre de mission	client	conseil et/ou suivi du client	article 325-6,1° RGAMF	
Avantages non monétaires	séminaires, cadeaux divers	Banque Privée 1818 - Pictet & Cie - CPR Amundi	conseil à jour des évolutions réglementaires, fiscales et financières (formation continue)	article 325-6,2° RGAMF	
REMUNERATIONS ET AVANTAGES NON MONETAIRES VERSES PAR LE CIF	TYPE DE REMUNERATION	BASE DE CALCUL	VERSEE A	SERVICE RENDU	CLASSIFICATION AMF
	Avantages non monétaires	aucun	aucun	relationnel client	article 325-6,1° RGAMF

Informations relatives au traitement des réclamations :

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet FINANCE CONSULTANTS, à Monsieur Dominique AXELROUD, qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- La Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP)
(Commission Arbitrage et Discipline)
4, rue Longchamp - 75010 Paris,
- Le médiateur de l'AMF - 17, Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02,
- L'Autorité de Contrôle Prudentiel - 61, Rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09.

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Clause de confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès de votre part, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine dans le cadre de ces missions de contrôle.

Partenaires sélectionnés

Les partenaires sont sélectionnés en fonction de leurs performances, de la qualité des services, de la sécurité et des garanties offertes. Quelques exemples :

Banques

Banque Privée 1818
CD Partenaires

GE Money Bank
Cardif Banque

Sociétés de Gestion des fonds intégrés dans les comptes et contrats

Acofi Gestion
Acropole Gestion
Allianz Global Investors
Amundi
Alto Invest
Avenir Finance SA
Axa IM

Baring AM
Bft Gestion
Blackrock ML
Bnp Paribas Asset Management

Carmignac Gestion
Cogefi
Comgest
CPR Asset Management
Crédit Suisse AM

Dnca Finance

Ecofi Investissements
Edmond de Rothschild AM
Exane

Fidelity Investments
Financière de l'Echiquier
Fourpoints
Franklin Templeton Asset Management

Goldman Sachs

Hsbc Global Asset Management

Ing IM
Invesco AM
JP Morgan Asset Management

Kbl Richelieu

La Française AM

Métropole Gestion
Morgan Stanley

Natixis Asset Management
Neuflize OBC Asset Management

Oddo AM
Ofi AM

Pastel et Associés
Pictet funds
Prigest
Primonial Asset Management
Privalto

Rothschild et Compagnie Gestion
Rouvier et Associés

S.P.G.P
Schroders France
SG Adequity
Sycomore Asset Management

Tocqueville Finance
Thiriet Gestion
Turenne Capital Partenaires

U.B.S. Asset Management

Partenaires sélectionnés (suite)

Assurance vie

Allianz
Axa
Afer
Avip
Cardif
Swiss Life

Generali Patrimoine
Generali Assurances
Nortia
La Mondiale Europartner
Uaf
Vie Plus (Survénir)

Prévoyance

April
Axa

Swiss Life

Epargne Salariale : PEE, PERCO

Prado Epargne

S.C.P.I. (Société Civile de Placement Immobilier)

Inter Gestion
Sofidy (Immoyente, Effimo)
La Française AM
Périal (PF Opportunité)
Uffi Ream (Ficoma)
Paref Gestion (Novapierre 1)

Groupements Fonciers Viticoles

La Française AM

Art

La Française AM

F.C.P.I. (Fonds commun de Placement dans l'Innovation.)

Alto Invest, 123Venture, A Plus Finance, Calao Finance

F.I.P. (Fonds d'Investissement de Proximité.)

Alto Invest, 123Venture, A Plus Finance, Calao Finance

Optimisation Fiscale (Immobilier)

Location meublée (LMP et LMNP)
DOM-TOM Loi Girardin

Outils du cabinet

Organisation Patrimoniale (avec Fidroit Développement) :

Equipe pluridisciplinaire composée de notaires, juristes, fiscalistes.

Suivi juridique, fiscal, social et financier des situations patrimoniales des clients.

Informatique

Logiciel de consolidation de compte et d'agrégation : CGP SOFT

Logiciel d'analyse patrimoniale : Big Expert (Harvest)

Horodateur

Internet

Site : www.financetop.com

Accès aux comptes en ligne par les clients.

Présentation de l'offre de produits et de services de FINANCE CONSULTANTS.

Diffusion d'informations patrimoniales : juridiques, fiscales, sociales, financières.

Base d'informations patrimoniales.

Base documentaire

Fidnet (Fidroit) : Actualité juridique, fiscale, patrimoniale.

Presse

Gestion de Fortune.

Le cabinet a développé un partenariat actif avec :

- Une étude notariale dont les intervenants sont spécialisés en droit de la famille et droit de l'immobilier,
- Un cabinet d'expertise comptable internationale,
- Un avocat fiscaliste,
- Fidroit Développement.

Membre de la CNCGP le cabinet s'engage à respecter la CHARTE de la Chambre :

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel,
- Agir avec loyauté, compétence, diligence et indépendance aux mieux des intérêts de ses clients,
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire,
- S'enquérir de la situation globale de son client, de son expérience et de ses objectifs avant de formuler un conseil,
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige,
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération,
- Respecter le secret professionnel,
- S'interdire de recevoir des fonds en dehors des honoraires qui lui sont dus.

Je soussigné(e).....

Atteste avoir reçu ce document lors de notre premier entretien.

Fait à le

Signature du client